



dossier n° DP 068 019 21 R0021

date de dépôt : **07/07/2022**

demandeur : **M. ALES Anibal**

pour : **Modification clôture**

adresse terrain : **2 rue des Mimosas, à Baltzenheim**

ARRETE

**de refus d'une déclaration préalable
au nom de la commune de Baltzenheim**

Le Maire de Baltzenheim,

Vu la déclaration préalable présentée le 7 juillet 2022 par M. ALES Anibal demeurant 2 rue des Mimosas 68320 BALTZENHEIM ;

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour des travaux de modification d'une clôture ;
- Sur un terrain situé 2 rue des Mimosas à Baltzenheim (68320)

Vu le code de l'Urbanisme ;

Vu l'avis défavorable du Service territorial de l'architecture et du Patrimoine en date du 25/07/2022 :

1. MOTIF D'OPPOSITION :

Le grillage rigide à plis raidisseurs, à caractère industriel, occulté par des lames en pvc noir n'est pas de nature à préserver un environnement visuel qualitatif aux abords du monument historique. Ce type de clôture sur rue n'est pas en adéquation avec les clôtures traditionnelles ajourées majoritairement présente dans le village et présenterait un impact visuel trop important à un angle de rue. Ce projet étant de nature à perturber les abords protégés, cette demande est refusée.

2 - OBSERVATIONS :

La suppression de la haie de thuyas est recommandée mais aboutir à une solution opaque ne présente pas une insertion urbaine satisfaisante. Il est préconisé une clôture composée de lames en bois ou en métal verticales ajourées (non jointives), teinte gris à brun. Un grillage souple ou rigide (mais sans plis) doublée d'une haie d'essences variées est également possible.

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable est refusée.

Baltzenheim, le 4 août 2022
Pour Le Maire par délégation :
Fabrice FOECHTERLE

